

En partenariat avec



NIÈVRE
ingénierie

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



énergies solidaires

PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

<https://sve.sirap.fr/#/058172/>



Vous voulez faire des travaux dans votre propriété ? Vous voulez connaître la réglementation en vigueur sur votre propriété ou pour un prochain achat ?

A tout moment, vous avez la possibilité de contacter l'administrateur afin de connaître la réglementation en vigueur sur votre terrain ou sur un terrain que vous souhaitez acheté afin d'effectuer des travaux. Par contre, on vous impose de vérifier auprès du législateur si les travaux que vous souhaitez effectuer respectent les réglementations actuelles.

Les travaux peuvent aller de la construction d'une maison à l'abattage d'arbre.

Pour savoir si vous avez les droits pour le faire, **vous devez effectuer une demande auprès de la mairie où se situe votre propriété**. La commune transfère ensuite votre demande au service concerné ou en contacte d'autres pour répondre à votre demande d'informations, ou à autoriser ou non les travaux que vous comptez effectuer.

NB : Chaque type de demande que vous souhaitez effectuer à son propre formulaire et c'est à vous de choisir le bon formulaire !



À partir d'aujourd'hui, un nouveau site internet est mis à votre disposition pour effectuer votre demande depuis chez vous !

Il vous suffit de vous connecter à ce lien :

<https://sve.sirap.fr/#/058172/>

Un raccourci est disponible sur le site internet de la mairie, et sur <https://www.sieeen.fr>, rubrique « Vos applications »

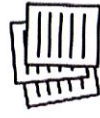


VOS APPLICATIONS

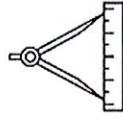


<https://sve.sirap.fr/#/058172/>

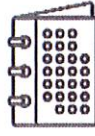
Comment utiliser cette plateforme ?



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE CREE MON COMPTE (la première fois) OU JE ME CONNECTE

Toutes les informations demandées sont nécessaires au remplissage de vos formulaires et sont enregistrées uniquement dans cet objectif.

JE PREPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande grâce à l'assistant disponible qui saura vous guider étape par étape. Vous avez la possibilité d'ajouter les pièces demandées pour accélérer votre démarche.

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

Envoyez votre dossier à la commune grâce à cette plateforme. Vous pourrez ensuite suivre le traitement de vos demandes via le bouton « Mes demandes »



Ce site internet **vous accompagnera** tout au long de la réalisation de votre demande.

- Un site disponible **24h/24 et 7j/7** d'où vous le souhaitez ;
- Plus besoin de renseigner vos noms et prénoms et adresse, ils seront **pré-remplis à chaque nouvelle demande** ;
- Vous pourrez **cliquer directement sur votre lieu d'habitation**, et toutes les informations nécessaires seront **remplies automatiquement et au bon endroit** ;
- Un questionnaire vous indique quel formulaire CERFA il faut remplir ;
- Le formulaire **vous indiquera de lui-même les erreurs** et où elles se trouvent, dans l'objectif d'avoir une demande valable dès le début !
- Nous **recevons automatiquement votre demande** dès la prochaine ouverture au public de la mairie.



Dernières précisions sur l'utilisation de la plateforme :

- ✓ Cette plateforme est un nouvel outil qui remplace l'envoi d'un simple mail. Tout mail sera irrecevable en tant que demande d'urbanisme ;
- ✓ Vous n'êtes pas obligés de fournir les pièces annexes sur la plateforme (il est toujours possible de les envoyer par courrier en parallèle de votre demande via la plateforme), mais cela est vivement conseillé afin d'accélérer le traitement de votre demande ;
- ✓ Vous pouvez toujours effectuer vos demandes par courrier ou directement en mairie ;
- ✓ Nous avons au maximum 17 jours pour vous répondre et transférer votre demande pour l'instruction ;
- ✓ La réglementation sur les autres délais d'instruction ne change pas.



Votre mairie reste votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des problèmes lors de l'utilisation de cette plateforme.

Pour nous contacter :

Mairie de Montambert

Le Bourg

58250 MONTAMBERT

Site : Non communiqué

Tèl : 03 86 50 32 15

Mèl : mairie-montambert@wanadoo.fr

Rappel site internet de la plateforme :

<https://sve.sirap.fr/#/058172/>

